



IMMOPLUS

CHARENTE

BAREME DES HONORAIRES*

VENTES

BIENS D'HABITATION

Transactions d'un montant inférieur ou égal à 75 000 €	6 000 € TTC
Transactions d'un montant de 75 000 € à 100 000 €	8 % TTC
Transactions d'un montant de 100 000 € à 200 000 €	7 % TTC
Transactions d'un montant de 200 000 € à 300 000 €	6 % TTC
Transactions d'un montant de 300 000 € à 400 000 €	5 % TTC
Transactions d'un montant de 400 000 € à 500 000 €	4,5 % TTC
Transactions d'un montant supérieur à 500 000 €	4 % TTC

FONDS DE COMMERCE – LOCAUX COMMERCIAUX

Transactions d'un montant ≤ 100 000 €.....	10 000 € HT
Transactions d'un montant > 100 000 €.....	10 % HT

LOCATIONS

BIENS D'HABITATION

Visite, constitution et rédaction du dossier : 8 € TTC / m²
Etat des lieux : 3 € TTC / m²
Honoraires partagés - 50% bailleur - 50% locataire

LOCAUX PROFESSIONNELS

2 mois de loyers
Honoraires partagés - 50% bailleur - 50% locataire

ESTIMATIONS – AVIS DE VALEUR

Estimation → Indication verbale d'un prix de vente: gratuit
Avis de valeur avec délivrance d'une attestation..... 180 € TTC

Les honoraires sont à charge de l'Acquéreur ou du Vendeur selon la nature du mandat

*barème applicable au 1^{er} juillet 2020